

**Mission de professeur relais de l'Académie de Paris
au sein de l'Établissement public de la Grande Halle de la Villette**

Description de l'environnement de travail

La Villette est un établissement public national, placé sous la tutelle du ministère de la culture et de la communication. Avec plus de 300 représentations par an, La Villette propose une programmation pluridisciplinaire mêlant spectacle vivant (cirque, danse hip-hop et contemporaine, magie, théâtre), grandes expositions (Ramsès et l'or des Pharaons, Pop air...) et ateliers pédagogiques.

Le pôle Education Artistique et Culturelle met en œuvre les projets à destination des publics de l'éducation, du champ social, du médicoéducatif et du handicap. Il propose des formations à destination des enseignants, des parcours artistiques pour les élèves (ateliers de pratique, rencontres avec les artistes, visites des coulisses et accès aux répétitions, restitutions...). L'offre culturelle de La Villette intègre également l'aspect biodiversité avec les « jardins passagers » et la ferme pédagogique.

Profil recherché : enseignant titulaire de l'académie de Paris, toute discipline, volontaire et opérationnel, sensibilisé aux problématiques de l'éducation artistique et culturelle, se reconnaissant dans les valeurs de partage de La Villette.

- **Savoir-faire :**
 - Expérience dans la conception et la mise en œuvre de projets d'éducation artistique et culturelle en équipe et en partenariat
 - Expertise dans le domaine de la formation. (rencontre enseignants et stages académiques, ressources pédagogiques pour les enseignants)

- **Connaissances :**
 - Connaissance des dispositifs d'éducation artistique et culturelle
 - Intérêt personnel pour le spectacle vivant : danse hip-hop, cirque, théâtre, danse contemporaine
 - Capacité à créer des ressources pédagogiques à destination des enseignants ou des élèves

- **Qualités personnelles :**
 - grand sens du travail en équipe
 - mobilité, réactivité et adaptabilité
 - enthousiasme et créativité

Missions principales :

Le professeur relais aura pour mission, en liaison avec la délégation académique à l'éducation artistique et culturelle :

- d'opérer le suivi et le développement du jumelage de La Villette avec le REP Rouault

- de repérer et d'accompagner les équipes pédagogiques dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets d'éducation artistique et culturelle via la DAAC : conseil aux enseignants, suivi des projets, accompagnement des dispositifs EAC

- de contribuer à la formation initiale et continue des enseignants

- d'informer la communauté éducative des activités et des ressources proposées par la Villette ;

- de contribuer à produire et mettre à disposition des ressources pédagogiques.

Professeur relais de la DAAC

Le professeur relais intègrera le réseau des professeurs relais de la DAAC de Paris et sera amené à participer aux trois réunions annuelles du réseau

Il devient aussi relais de la DAAC au sein de la structure culturelle pour laquelle il sera missionné et assure parallèlement une mission de veille de l'évolution des dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

Il garantit une bonne circulation de l'information entre la structure culturelle et la DAAC

Conditions

L'appel à candidature est ouvert aux enseignants titulaires dans l'académie de Paris

La fonction de professeur relais s'inscrit dans le cadre rénové des missions des personnels enseignant d'éducation et de documentation. Ainsi, la rétribution qui pourra être attribuée dans le cadre de cette mission académique relève désormais des dispositions du [Décret 2015-475 du 27 avril 2015](#).

Dans ce cadre, l'enseignant-e percevra pour une année scolaire complète quatre Indemnités de Missions Particulières (IMP)¹ ce qui équivaut à quatre fois deux heures de travail hebdomadaire pour la structure sur la base de 36 semaines annuelles. Le volume d'IMP sera modulé en fonction de la date de recrutement.

La reconduction annuelle de la mission de professeur-relais est soumise à un bilan d'activité.

Cette mission est inscrite dans une durée définie lors du recrutement.

Candidature (CV + lettre de motivation) à renvoyer avant le 21 juin à ce.daac@ac-paris.fr

¹ Une IMP = 1250 euros bruts